

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajeux André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Edouard Grangier, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 40), 2590 (tome XX) et in-8° 685.

Sénat : 65 et 66 (tomes I, II et III [annexe 35] 1972-1973).

Loi de finances. — Postes et télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les Services postaux	4
II. — Les Services financiers	7
III. — Les Télécommunications	9
IV. — Examen en commission.....	13

*

* *

ANNEXES AU RAPPORT

Questions posées par la Commission et réponses du Ministère :

A. — Le Personnel	17
B. — La Poste	18
C. — Le Télégraphe	19
D. — Le Téléphone	19
E. — Les Services financiers.....	29

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, l'avis que nous avons l'honneur de présenter au nom de votre Commission des Affaires économiques et du Plan comportera trois parties :

- les Services postaux ;
- les Services financiers ;
- les Télécommunications.

La discussion qui s'est instaurée en commission à propos des crédits consacrés à ces trois catégories de services a été assez vive et nous avons donc été amenés à publier dans cet avis les remarques faites par certains commissaires (1).

Mais, avant de vous parler de la Poste, il importe également de rappeler que ce rapport comporte traditionnellement une suite d'**annexes** fort importantes, puisque y sont examinées, en réponse à un questionnaire adressé au Ministère, les différentes activités de ce Département (2).

*
* *

Avec 24.132,1 millions de francs pour *les recettes de fonctionnement* (soit un accroissement de + 8,3 % par rapport à 1972), *les dépenses de fonctionnement* étant de 22.866,2 millions de francs et celles en capital de 7.480,9 millions de francs (soit une progression de 22,7 % par rapport à 1972), le budget des Postes et Télécommunications apparaît comme un des plus importants de la loi de finances de 1973. Il a adopté en effet un rythme de croissance sensiblement supérieur à celui du budget général de l'Etat : *alors qu'il était égal à 9,1 % du budget général en 1965, il représente 12,7 % en 1973. Il se situe* aujourd'hui, avec 24,8 milliards de francs de crédits de paiement pour 1973, **parmi les principaux budgets civils de l'Etat**, dépassé seulement par celui de l'Education nationale, dont il représente maintenant plus des deux tiers.

(1) Cf. page 13 : Examen en commission.

(2) Annexes, page 17 et suivantes.

C'est un effort sans aucun doute sérieux pour répondre à l'activité de ces grands services publics, face aux nécessités grandissantes dont dépendent notre développement économique et la multiplication de nos relations sociales.

Cet effort, votre commission n'a cessé de le réclamer, face à une situation qui, dans ce domaine, n'est pas particulièrement favorable pour notre pays.

I. — LES SERVICES POSTAUX (1)

Pendant très longtemps, la Poste française a pu faire face avec une régularité exemplaire aux tâches qui lui incombaient. Le trafic postal connaissait alors une stabilité que l'on pouvait qualifier de traditionnelle, ne subissant guère de perturbations et les services répondant normalement aux nécessités de l'heure.

Mais progressivement, au cours de ces dernières années, avec la croissance démographique et l'évolution sociale, le trafic atteint très rapidement un taux de croissance très élevé, posant des problèmes compliqués car les structures se trouvaient insuffisamment adaptées à l'importance et à la rapidité des services demandés.

Il ressort des études auxquelles s'est livré le Groupe prévisionnel sur l'avenir de la Poste que le nombre des correspondances et des objets distribués doit atteindre désormais 12 milliards, alors qu'il n'était, en 1950, que de 5 milliards ! Dès lors, on conçoit tout ce que l'administration postale doit faire pour essayer de maintenir aujourd'hui un fonctionnement comparable à celui d'autefois.

Parmi les réalisations qui sont envisagées dans le cadre du VI^e Plan, notons que, dans les centres de tri où se situent des opérations essentielles pour l'acheminement du courrier, doit être procédé à la mise en service des premières chaînes mécanisées, en corrélation avec la codification postale et l'augmentation des surfaces de travail. La mécanisation, selon un système de traitement automatique intégré, permettra le traitement de 25.000 lettres à l'heure après indexation, avec une possibilité d'être réparties dans 256 directions, ce qui dépasse considérablement le rythme des opérations manuelles. La codification postale, qui est ainsi liée aux opérations mécanisées, contribue à l'indexation des adresses imprimées et dactylographiées à une cadence de 40.000 plis à l'heure.

(1) Annexe A, page 17, et Annexe B, page 18.

Les expériences réalisées à Clermont-Ferrand et à Arcueil ont montré tout ce que l'on peut désormais attendre d'un système intégré de traitement automatique et c'est à Orléans que sera vraisemblablement construit, à la fin de cette année, le premier centre de tri qui fonctionnera dans les conditions les plus modernes.

Mais cette extension de la mécanisation pour le traitement du trafic postal, qui est appelée à avoir une influence décisive sur la distribution, est elle-même tributaire du financement, lequel n'est actuellement prévu qu'au cours d'une période qui s'étend, hélas ! jusqu'au VIII^e Plan.

Le renforcement des moyens de *transport du courrier* doit être poursuivi avec le renouvellement du parc de wagons-poste, l'acquisition d'un matériel routier pour la création de grandes liaisons routières et la construction, en zones rurales, de centres de distribution motorisée.

En ce qui concerne l'acheminement du courrier, il faut rendre hommage à l'aviation postale qui, avec une régularité remarquable, en tous temps, et principalement de nuit, fait preuve d'une activité lui permettant de transporter plus de 25 % des correspondances, ce qui fait que, dans bien des régions, la distribution peut avoir lieu dans la matinée suivant le jour où la lettre a été expédiée.

On sait que le réseau confié à l'aviation postale desservant les très grandes villes, celles de la Corse comprises, est exploité avec le concours technique d'Air France ; la flotte utilisée est composée actuellement de quinze Fokker et six DC 4. Comme nous l'avons signalé dans nos précédents avis, le remplacement des DC 4, véritablement trop anciens, s'impose de toute urgence, ce qui ne semble pas avoir été prévu et doit être considéré comme très regrettable. Serait cependant probablement envisagée la mise à la disposition des P. T. T. de quatre appareils Transall, par l'Armée de l'Air, pour une période de cinq ans.

D'autre part, l'Aéropostale est en mesure d'utiliser des appareils d'Air France et d'Air Inter qui transportent des passagers en vol de jour, grâce à un système de location avec ces compagnies.

La distribution en zones urbaines est en pleine expansion et elle exige des aménagements conformes aux désirs exprimés par les usagers. Sans doute, des initiatives sont-elles prises, comme celles qui consistent à compléter les boîtes postales mises particulièrement

à la disposition des établissements industriels et commerciaux, afin qu'ils soient en mesure de pouvoir disposer de leur courrier dès le matin.

La motorisation des tournées est également activement poursuivie dans les zones rurales ; c'est ainsi qu'à la fin de 1972, 15.000 tournées seront motorisées et qu'à la place des vélomoteurs, devenus traditionnels, des fourgonnettes seront progressivement mises en service.

L'expérience CIDEX, dont nous avons parlé l'an dernier (groupage de boîtes à lettres individuelles) se poursuit partout où elle paraît très utile, ce qui permet, dans l'esprit de l'administration, d'obtenir plus de rapidité et de régularité dans les horaires de distribution. Toutefois, ce système n'est pas sans inconvénients et, sans imposer des servitudes trop lourdes aux usagers ruraux, sa généralisation ne leur apportera peut-être pas tous les avantages envisagés.

La création des centres de distribution, qui a transformé de petits bureaux de poste en agences postales, a nécessité une organisation mieux appropriée à la fonction que ces agences sont appelées à remplir.

Le problème posé par *la formation des agents*, par suite de l'accroissement de leurs attributions, a été pratiquement résolu grâce à des stages de formation dans les bureaux de poste ; le recrutement des agents a, par ailleurs, été facilité par la revalorisation de leur traitement qui devait être adapté aux services demandés et qui devra d'ailleurs être poursuivie.

Il faut cependant souligner que, dans les zones urbaines et suburbaines en expansion démographique, des difficultés subsistent, notamment l'encombrement des bureaux constaté à certaines heures de la journée et il ne peut être trouvé de solutions efficaces que grâce à un accroissement des locaux en nombre et en surface et à une augmentation des effectifs.

Dans les zones rurales, de vives doléances se font jour à la suite de la diminution des bureaux de poste : la solution doit être recherchée grâce à la mise en place de guichets annexes ou à la création de recettes auxiliaires ou de bureaux mobiles.

En résumé, la Poste, aux prises avec les transformations techniques rapides de notre époque, doit continuer à jouer un rôle important par sa technique et la qualité de son service ; elle doit donc se voir accorder tous les moyens de poursuivre parfaitement sa tâche.

II. — LES SERVICES FINANCIERS (1)

Les services financiers recouvrent le fonctionnement des centres de chèques postaux, celui des Caisses nationales d'épargne et, enfin, le service des mandats.

Par rapport à l'année précédente, le nombre des comptes, dans les centres de *chèques postaux*, a connu, en 1972, une progression de 1,5 % tandis que les virements ont augmenté de 6,5 %. Quant à l'avoir moyen des titulaires de comptes, il serait en augmentation de 8 %. Les opérations par mandats, elles, ont subi une diminution de l'ordre de 6 %, diminution que l'on attribue aux majorations de tarifs qui sont intervenues et qui avaient cependant pour objet de rapprocher ces tarifs des prix de revient.

Dans les *Caisses nationales d'épargne*, le montant des dépôts a progressé de 49 % au cours des quatre dernières années. Ce résultat, qui peut paraître brillant, doit être cependant considéré, en tenant compte de l'épargne liquide ou à court terme en dépôt dans les organismes collecteurs ; la part de la Caisse nationale d'épargne, en l'occurrence, n'est que de 14 %, alors qu'elle est de 48 % pour le Crédit agricole et le Crédit mutuel et de 27 % pour les Caisses d'épargne ordinaires.

La modernisation des services financiers ne cesse de se poursuivre et leur gestion se prête éminemment à l'installation d'équipements mécanisés.

En ce qui concerne les chèques postaux, dont le travail est souvent éprouvant pour le personnel, 45 % du trafic sera bientôt traité sur ordinateur : quatorze centres sont déjà automatisés. Paris, Lyon, Marseille et Lille — où les opérations sont les plus importantes — doivent pouvoir être automatisés dans un délai de deux ans.

L'automatisation, qui permet une économie de personnel de l'ordre de 25 %, n'a pas manqué de poser des problèmes de reclassement mais, jusqu'à maintenant, on a pu éviter les déplacements d'office ; des mesures sont également prises pour le développement de la formation du personnel.

(1) Annexe E, pages 29 et 30.

Les services financiers accusent toujours *un déficit* qui grandit d'année en année : de 631 millions de francs, en 1971, il est passé à 954 millions de francs en 1972 et, seule, la Caisse nationale d'épargne peut présenter un excédent bénéficiaire.

Le déficit des chèques postaux est encore le plus lourd, puisqu'il se chiffre, cette année, aux environs de 1.110 millions de francs.

On se souvient certainement que des dispositions avaient été retenues pour remédier au déficit chronique des services financiers : par l'augmentation du rendement des fonds en dépôt dans les chèques postaux et la révision de la tarification dans le cadre de l'ensemble du système bancaire.

En fait, pour les dépôts excédant l'encours 1971, la rémunération par le Trésor n'est plus de 1,5 % comme jadis, mais un taux convenable, par rapport à celui du marché monétaire. En 1972, le taux moyen pour l'ensemble des dépôts s'est élevé à 1,95 % et il n'a rapporté que 60 millions de plus que la rémunération habituelle au taux de 1,5 %. Quant à la taxation des opérations de chèques et de virements dont le produit escompté pourrait s'élever à 240 millions de francs, son application nécessite évidemment une mesure d'ordre général visant tous les établissements bancaires et, à ce jour, elle n'est pas encore intervenue.

En conclusion, nous pouvons dire qu'alors que les charges des services financiers s'accroissent, il est profondément regrettable que les ressources qui devraient provenir de leur exploitation ne connaissent pas un sort meilleur.

III. — LES TELECOMMUNICATIONS (1)

Nous devons, une fois encore, insister sur la situation toujours si difficile, que nous pourrions presque qualifier « d'obsédante », dans laquelle se trouve notre pays en ce qui concerne ses Télécommunications.

Sans rappeler que, dans bien des régions, les communications téléphoniques s'effectuent difficilement, *les demandes de téléphone en instance* sont en passe d'atteindre le chiffre de 600.000, sans compter les demandes de transfert qui ont également augmenté et qui sont de l'ordre de plus de 60.000.

Certes, dans l'élaboration du budget des Postes et Télécommunications, année après année, on a pris mieux conscience de cette situation et, dans le VI^e Plan, une priorité a été accordée aux Télécommunications. C'est ainsi que des prévisions d'investissements sont inscrites avec une « enveloppe » budgétaire de 28,4 milliards de francs contre 12,5 milliards de francs seulement pendant le V^e Plan. A ces crédits viendront s'ajouter des financements extérieurs. Pour 1973, les autorisations de programme s'élèvent à 5.561 millions de francs.

Les objectifs que l'on se propose d'atteindre sont, essentiellement, *l'amélioration de l'écoulement des communications téléphoniques* grâce à de nouvelles liaisons, le développement des centres de travail, l'augmentation du nombre des lignes principales et, enfin, la possibilité d'obtenir de nouveaux moyens de raccordements.

En dehors des crédits budgétaires, on doit donc avoir recours au *marché financier* et, plus particulièrement, aux sociétés de financement comme, dans un passé récent, FINEXTEL, CODETEL, AGRITEL, grâce aux fonds du Crédit agricole et, sans doute très prochainement CREDITEL.

1973 devrait se révéler comme une année plus favorable pour la fluidité du trafic : le nombre des circuits interurbains, qui était de 14.500, l'année dernière, et qui aura vraisemblablement augmenté de 21.000 en 1972, devra s'accroître de 28.500 en 1973. On comptera ainsi 156.000 circuits l'année prochaine, contre 71.200 en 1968. L'action entreprise sur les réseaux urbains, influant très

(1) Annexes C et D, pages 19 à 28.

largement sur l'écoulement des communications, sera fortement poursuivie : c'est ainsi que 45.500 équipements de lignes à très grand trafic, capables d'écouler un trafic supérieur six à sept fois à celui d'une ligne ordinaire seront installés.

Toutefois, on doit s'attendre encore à ce que des grands réseaux urbains ou locaux peu automatisés ne puissent offrir un écoulement normal pendant quelque temps encore, l'automatisation complète du réseau n'étant prévue que pour 1977.

Les demandes d'installation téléphonique en instance s'additionnent à une cadence impressionnante et ne peuvent être satisfaites dans la plupart des cas qu'après *de très longs délais*. Quand on constate qu'en France le nombre des postes principaux par 100 habitants n'est que de 8,1 %, alors qu'il est de 16,6 % en Grande-Bretagne, de 13,9 % en Allemagne fédérale et de 11,8 % en Italie, on peut être persuadé que les demandes vont progresser à un rythme encore plus important. Il est donc indispensable que l'on prévoit les possibilités techniques correspondantes et une réévaluation des programmes.

Seul le *Telex*, qui enregistre nécessairement des demandes d'abonnement plus réduites, peut les satisfaire dans un délai convenable, puisque les installations se trouvent presque toujours effectuées au bout d'un mois.

En matière de *commutation électronique*, l'administration paraît disposée à créer une gamme de centraux pour résoudre rationnellement et économiquement l'exploitation du téléphone. L'électronique, qui devrait d'ailleurs offrir des services nouveaux aux abonnés avec des coûts d'exploitation moindres, serait surtout utilisée dans les centraux de transit et dans certains terminaux des zones rurales à faible densité téléphonique. L'équipement en commutation électronique pourrait être de l'ordre de 10 % au début du VI^e Plan et de 50 % à la fin de ce même Plan.

Nous devons remarquer que le Centre national d'études des télécommunications (C. N. E. T.) s'intéresse tout spécialement au perfectionnement des transmissions ; après avoir mis en route le réseau « Caducée » pour la téléinformatique, le C.N.E.T. a décidé de porter ses efforts sur la technique de modulation et codage, ce qui demande sans doute, dans la pratique, toute une éducation des usagers appelés à utiliser le futur réseau intégré des Télécommunications dans lequel les informations seraient transmises, commutées et traitées sous forme numérique.

Au sujet des *liaisons internationales par satellites*, la France tient un rang honorable avec dix-huit liaisons directes avec des pays étrangers. Il est évidemment de la plus grande importance que la France participe à la réalisation de systèmes de télécommunications par satellites aboutissant sur notre territoire.

Il est notamment souhaitable qu'une entente puisse s'affirmer entre les Ministres intéressés sur le plan européen pour la fabrication en commun d'une fusée capable de lancer, dans des conditions favorables, les satellites de télécommunications ; jusqu'à maintenant, aucun accord n'a pu encore être obtenu. Dans le cas où cet accord n'aboutirait pas, peut-on espérer que l'Amérique nous cédera les fusées nécessaires ? Or, le président des Etats-Unis a déjà indiqué que les Américains ne pourraient céder des fusées que dans des conditions bien déterminées et à la suite d'un accord précis en matière de satellites de télécommunications ; la situation est rendue encore plus difficile alors que les Etats-Unis ont proposé à l'Europe de participer à leur nouveau projet de « navettes » réutilisables, et que, du côté européen, on ne paraît guère empressé d'aller dans ce sens.

Quant au développement des *câbles sous-marins*, il garde toute son utilité en raison de son coût économique et de la forte position prise par notre industrie dans un domaine où nous avons obtenu des résultats notoires, plus spécialement en réalisant des liaisons avec des pays au-delà de la Méditerranée, comme le Liban et Israël. Trois nouvelles liaisons doivent d'ailleurs être créées en 1973 : elles concernent l'Afrique du Nord et la Crète ; il est également acquis que le prochain câble transatlantique à très grande capacité aboutira en France et que nos services d'études et notre industrie participeront à cette très importante entreprise.

Telles sont les perspectives pour l'ensemble de nos Télécommunications. Devant ce qu'elles représentent d'essentiel pour notre pays, il faut espérer que des moyens de financement supplémentaires pourront être rapidement dégagés, afin que soient mises en œuvre sans trop de retard des réalisations devenues impératives.

IV. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du *mercredi 8 novembre 1972*, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné l'avis que nous lui avons présenté au sujet des Postes et Télécommunications.

Après en avoir rappelé les grandes masses budgétaires et marqué qu'il était devenu un des principaux budgets de l'Etat, votre rapporteur a examiné successivement l'activité des services postal, financier et des télécommunications.

A propos de la poste, ont été rappelées les expériences modernes de mécanisation et de transport (codification postale, chaîne mécanisée permettant le traitement de 25.000 lettres à l'heure...) et a été souligné qu'une certaine revalorisation des traitements avait été opérée, mais qu'il était nécessaire de la poursuivre si l'on voulait conserver à ce service public sa qualité et sa rapidité d'exécution.

Les comptes de chèques postaux ont certes augmenté en nombre, mais les avoirs moyens, eux, ont diminué ; la Caisse nationale d'épargne présente des résultats plus positifs (dépôts en augmentation de + 49 %); quant au taux de rémunération des fonds déposés aux chèques, il est passé de 1,5 % à 1,95 % en 1971 ; quant à la taxation des opérations de virement et de paiement, elle n'est pas encore intervenue.

Les Télécommunications restent le « point noir » du Ministère : plus de 600.000 demandes d'abonnements téléphoniques nouveaux sont en instance au 1^{er} janvier 1972 ; par contre, l'écoulement des communications doit devenir plus aisé, en 1973, grâce à l'augmentation du nombre des réseaux. Il est à remarquer qu'en France, la densité téléphonique (nombre de postes principaux pour 100 habitants) est de 8,1 contre 13,9 en République fédérale d'Allemagne et 16,6 en Grande-Bretagne.

Votre rapporteur a évoqué le problème des satellites, en souhaitant qu'une entente s'opère, dans ce domaine, sur le plan européen, face aux projets américains ; en conclusion, il a insisté sur *l'amélioration de ce budget* dont le caractère prioritaire a d'ailleurs été prévu par le VI^e Plan.

Au cours du débat qui s'est alors engagé, plusieurs collègues sont intervenus, notamment :

— **M. Marzin**, pour mettre l'accent sur l'augmentation massive du nombre des demandes d'installations téléphoniques, due en grande partie à l'élévation du niveau de vie français. Beaucoup de ces demandes émanent des zones rurales — a-t-il dit — et une expérience de financement est mise en place pour raccourcir le délai de raccordement ;

— **M. Collomb**, pour insister sur les difficultés qu'on avait quelquefois pour opérer un transfert ; votre rapporteur pour avis lui a répondu que cette opération donnait parfois lieu à des transactions de style commercial.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a enfin adopté, à l'unanimité, les conclusions favorables de l'avis présenté.

CONCLUSION

L'analyse de ce budget annexe nous permet de conclure que nous sommes en face d'un *budget amélioré* par rapport aux précédents : il doit donc pouvoir répondre aux prévisions énoncées dans le cadre du VI^e Plan.

Il faut souhaiter que le caractère prioritaire qui a été admis pour les télécommunications soit absolument respecté et, qu'à l'occasion des révisions qui sont prévues à mi-parcours pour l'exécution du Plan, *de nouveaux moyens* puissent encore accroître les investissements et le développement des structures, notamment celles du téléphone.

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1972, adoptées par l'Assemblée Nationale et concernant les Postes et Télécommunications.

ANNEXES

QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET REPONSES DU MINISTERE DES P. T. T.

A. — LE PERSONNEL

1° Effectifs du personnel des Postes, des Services financiers et des Télécommunications en 1971 et 1972.

Effectifs au 31 décembre.

ANNEES	POSTES	SERVICES financiers.	TELECOMMUNICATIONS	ENSEMBLE
1971	185.236	41.620	112.983	339.839
1972	190.639	41.994	112.206	344.839

2° Comparaison des effectifs avec les pays voisins suivants : Allemagne fédérale et Grande-Bretagne pour l'année 1971 (1).

	P. T. T. FRANCE	BUNDESPOST	POST OFFICE
Effectifs fin 1971 :			
Postes (y compris guichets).....	185.236	} (2) 289.015	199.769
Services financiers (centres financiers spécialisés).....	41.620		
Télécommunications	112.983	179.906	232.377
Services généraux.....			5.199
Totaux	339.839	468.921	437.345

(1) La comparaison des effectifs avec l'Italie n'est pas significative, le téléphone y étant exploité en concession par une entreprise d'Etat et une société.

(2) Dont environ 75.000 agents pour le service des colis postaux et le service des abonnements aux journaux.

B. — LA POSTE

1° Evolution du trafic.

(En millions d'objets.)

	TRAFIC 1971	PREVISIONS 1972
Trafic payant tous régimes :		
Lettres ordinaires et cartes postales.....	3.771,0	3.920,0
Plis non urgents.....	2.386,0	2.526,0
Périodiques.....	1.986,0	2.030,0
Paquets ordinaires (1).....	181,0	204,0
Objets enregistrés (2).....	129,4	132,4
Plis de service ou en franchise :		
Plis ordinaires (y compris les mandats-cartes)	1.866,5	1.881,0
Paquets ordinaires.....	28,0	29,0
Objets enregistrés (3).....	79,8	82,7
Total.....	10.427,7	10.805,1

(1) Cette rubrique comprend les subdivisions suivantes : paquets ordinaires jusqu'à 3 kilogrammes, paquets ordinaires de 3 à 5 kilogrammes à compter de 1972, paquets urgents des deux catégories précédentes.

(2) Cette rubrique comprend les subdivisions suivantes : lettres recommandées, paquets recommandés, valeurs déclarées.

(3) Cette rubrique comprend les subdivisions suivantes : plis recommandés, plis chargés, y compris les plis chargés et recommandés expédiés par les centres de services financiers.

2° Recettes et dépenses de la « Poste » en 1971 et pendant les neuf premiers mois de 1972.

(En millions de francs.)

Pour 1971, les recettes de la Poste s'élevaient à.....	6.895
— Recettes d'exploitation.....	5.130
— Travaux faits par la Poste pour elle-même.....	31
— Recettes postales diverses.....	38
— Prestations rendues aux autres branches.....	1.696
Les charges de la Poste atteignaient.....	6.754
— Dépenses proprement dites.....	6.560
— Amortissements.....	129
— Prestations reçues des autres branches.....	65

Les dépenses de la Poste ne peuvent être connues qu'à travers les résultats fournis par la comptabilité analytique en fin d'année. Pour les neuf premiers mois de 1972, seules les dépenses correspondant aux crédits directement gérés par la Poste pourraient être données, ce qui n'aurait aucune signification véritable.

En ce qui concerne les recettes pendant les neuf premiers mois de 1972, les recettes d'exploitation proprement dites s'élèvent provisoirement à 3.839 millions de francs.

C. — LE TELEGRAPHE

1° Télégrammes expédiés et reçus en 1971 et pendant les six premiers mois de 1972.

Nombre de télégrammes de départ (en milliers) :

1971	21.771
1972	9.660

2° Recettes et dépenses de ce secteur en 1971.

Recettes : 245 millions de francs.

Dépenses estimées provisoirement à 420 millions de francs en 1971, à partir des éléments fournis par la comptabilité analytique de 1970 et compte tenu des hausses de prix intervenues en 1971.

*
* * *

D. — LE TELEPHONE

1° Nombre d'abonnés raccordés au réseau en 1971.

	DEMANDES d'abonnements nouveaux satisfaites.	DEMANDES de transferts satisfaites.	TOTAL
Circonscription de Paris.....	110.100	28.900	139.000
Province	351.300	101.800	453.100
Total	461.400	130.700	592.100

2° Demandes en instance au 1^{er} janvier 1972.

	DEMANDES d'abonnements nouveaux en instance.	DEMANDES de transferts en instance.	TOTAL
Circonscription de Paris.....	115.500	12.000	127.500
Province	433.200	51.900	485.100
Total	548.700	63.900	612.600

3° Délai d'attente imposé aux demandeurs.

(dans un certain nombre de cas précis et de régions bien déterminées).

Le délai moyen de raccordement, exprimé en nombre d'années, peut être défini comme le rapport du nombre de demandes en instance à la fin de l'année précédente au nombre de demandes satisfaites au cours de l'année considérée.

Les tableaux ci-après font apparaître, dans un certain nombre de régions, ce délai moyen de raccordement en 1971 et les délais de réalisation des demandes d'abonnements téléphoniques nouveaux satisfaites au cours du 4^e trimestre 1972.

a) Délais moyens de raccordement constatés en 1971.

REGIONS	NOMBRE de demandes d'abonnements nouveaux en instance au 31 décembre 1970.	DEMANDES nouvelles satisfaites en 1971.	DELAI MOYEN de raccordement.
			(En années.)
Amiens	8.604	7.918	1,09
Bordeaux	19.899	18.653	1,07
Clermont-Ferrand	3.115	10.063	0,31
Lille	15.219	15.719	0,97
Lyon	54.872	45.601	1,20
Marseille	61.806	41.511	1,49
Nancy	4.166	11.309	0,37
Strasbourg	4.057	12.107	0,34
Paris extra-muros.....	69.235	52.451	1,32
Paris intra-muros.....	85.881	110.127	0,78
Province (moyenne)	280.674	198.874	0,99
Ensemble de la France.....	435.790	461.452	0,94

b) Délais de réalisation des demandes satisfaites au cours du quatrième bimestre 1972.

	POURCENTAGE DE DEMANDES SATISFAITES				
	Dans un délai de 30 jours après la demande.	Dans un délai de 1 à 3 mois après la demande.	De 3 à 6 mois après la demande.	De 6 à 12 mois après la demande.	Plus de 12 mois après la demande.
Amiens	14	25	16	17	28
Bordeaux	9	35	16	16	24
Clermont-Ferrand	19	35	34	7	5
Lille	23	21	20	18	18
Lyon	12	21	15	17	35
Marseille	11	27	17	16	29
Nancy	28	39	12	11	10
Strasbourg	40	36	11	8	5
Paris extra-muros.....	28	17	12	11	32
Paris intra-muros.....	51	22	10	7	10
Province	18	30	16	15	21
Ensemble de la France.	25	27	15	13	20

4° Comparaisons internationales.

a) Densités téléphoniques au 1^{er} janvier 1971.

Source : statistique U. I. T.

	NOMBRE DE POSTES principaux pour 100 habitants.	NOMBRE DE POSTES de toute nature pour 100 habitants.
Etats-Unis	33,5	58,3
Belgique	13,9	21,1
Italie	11,8	17,1
Grande-Bretagne	16,6	26,7
Pays-Bas	16,8	26
Suède	43,2	53,7
Suisse	31	48,3
République fédérale allemande..	13,9	21,7
France	8,1	17,2

b) Comparaisons des tarifs de divers types de communications téléphoniques automatiques.

(Exprimés en centimes au taux de parité du 1^{er} janvier 1972.)

PAYS	COMMUNICATIONS locales (1).	COMMUNICATIONS INTERURBAINES					
		1 minute.		3 minutes.		4 minutes.	
		100 km.	400 km.	100 km.	400 km.	100 km.	400 km.
Belgique	(La durée peut être limitée à six minutes.) 31 centimes dans les réseaux de moins de 20.000 abonnés, 34 centimes dans les réseaux de plus de 20.000 abonnés.	Zones contiguës : 68 centimes. Zones non contiguës : 171 centimes.		Zones contiguës : 68 centimes. Zones non contiguës : 171 centimes.		Zones contiguës : 68 centimes. Zones non contiguës : 171 centimes.	
Italie	22 centimes.	132 centimes.	198 centimes.	352 centimes.	527 centimes.	461 centimes.	681 centimes.
Grande-Bretagne	13 centimes toutes les six minutes.	106 centimes.	106 centimes.	306 centimes.	306 centimes.	399 centimes.	399 centimes.
Pays-Bas	16 centimes.	32 centimes.		96 centimes.		128 centimes.	
Suède	15 centimes.	60 centimes.	89 centimes.	179 centimes.	268 centimes.	238 centimes.	357 centimes.
Suisse	13 centimes.	53 centimes.		133 centimes.		186 centimes.	
République fédérale allemande	33 centimes.	133 centimes.	167 centimes.	400 centimes.	500 centimes.	533 centimes.	667 centimes.
France	30 centimes.	90 centimes.	240 centimes.	210 centimes.	540 centimes.	270 centimes.	690 centimes.

(1) La comparaison des tarifs des communications locales est délicate par suite de l'importance très variable des circonscriptions locales.

5° Le matériel téléphonique.

*Résultats de l'effort accompli par le Ministère des P. T. T.
en ce qui concerne la réduction des coûts du matériel téléphonique.*

a) *Politique des marchés.*

Cette politique a pour but, d'une part d'assurer la mise à la disposition de l'administration du meilleur matériel au meilleur prix, d'autre part de placer l'industrie française dans les meilleures conditions pour promouvoir la mise en place de structures et un niveau de développement apte à la rendre compétitive à l'intérieur et à l'exportation.

L'administration recherche tout d'abord la mise au point d'un matériel répondant aux performances indispensables, mais en prenant soin d'éviter tout perfectionnisme superflu, qui obligerait les constructeurs à des modifications trop fréquentes. Seule, en effet, l'existence de générations de matériels fabriqués pendant un temps suffisamment long assure les meilleures chances d'exportation.

Vis-à-vis de l'industrie, l'Etat pratique une politique destinée à rendre celle-ci capable d'obtenir des prix de revient intéressants pour le marché intérieur et favorables à l'exportation. Dans cette voie, les dispositions actuellement retenues sont les suivantes :

— garantie sur plusieurs années d'un taux d'évolution du montant des commandes permettant de déterminer le niveau d'investissements nécessaire, complété par des appels d'offres pour contribuer à la compétitivité de l'industrie. A noter que cette compétitivité peut être stimulée par un appel au marché étranger pour certains matériels ;

— pratique d'une politique des marges qui consiste pour l'établissement des prix à tenir compte du respect des délais par les industriels, des efforts de bonne structuration des sociétés et de l'importance de leur effort à l'exportation.

La politique suivie tient compte également de la meilleure rentabilité des investissements qui se traduit par un effort pour diminuer de façon continue les délais et permettre ainsi à l'administration de profiter au plus tôt du bénéfice des investissements et de tenir les engagements qu'elle a pris devant le pays.

b) *Contrôle des prix.*

Intervenant dans un secteur de haute technicité et où le petit nombre des entreprises compétentes ne permet la mise en jeu formaliste de la concurrence que pour les matériels les moins complexes, le Ministère des P. T. T. s'est rapidement engagé dans la voie du contrôle des prix. C'est ainsi que, dès 1964, était mis en place au C. N. E. T., le Service central du contrôle des prix destiné à appliquer l'article 54 de la loi de finances pour 1963 et ses textes d'application. Aujourd'hui, ce service a notamment procédé à la refonte après contrôle des principaux documents servant de référence pour la détermination des prix des marchés concernant les grandes familles de matériels d'équipement des télécommunications : câbles interurbains (1968), équipements de centres d'amplification (1969), commutation Crossbar (1970), câbles de réseaux urbains et postes d'abonnés (1972). Un nouveau cycle d'enquête est en cours.

La mise en œuvre systématique du contrôle des prix des équipements pour lesquels la concurrence s'avère inefficace permet à l'administration de considérer les prix actuels comme corrects, non seulement quant à leur niveau, mais aussi quant à leur homogénéité, ce qui présente une importance non négligeable pour les études économiques et notamment celles qui concernent les choix d'investissements.

L'évolution des prix en 1972, pour un certain nombre de matériels, est la suivante :

1. — Câbles de réseaux urbains.

Le contrôle de prix de revient entrepris par le C. N. E. T. a débouché sur l'établissement d'une série de prix (base 31 décembre 1971).

Son application entraîne un rabais de 3 % sur les prix pratiqués au 31 décembre 1971 en ce qui concerne les câbles sous matières plastiques et de 1,2% pour les câbles isolés papier (câbles sous plomb et câbles sous gaine acier).

A la suite de ce contrôle, des accords de prix ont été signés avec les six sociétés ou groupes de sociétés, le 2 août 1972.

Ils sont applicables aux commandes des années 1972, 1973, 1974.

Ils prévoient pour chacune de ces trois années la répartition des commandes en deux tranches.

a) Une tranche à prix garantis.

Sur la base du montant de 1972, le montant des commandes sera majoré de 15 % en 1973 et de 32,25 % en 1974.

Le niveau des prix pour l'année 1972 est celui qui résulte du contrôle de prix. Pour les années 1973 et 1974, les prix seront mis à jour en tenant compte :

- de l'évolution des conditions économiques ;
- du meilleur étalement des charges fixes consécutif à l'accroissement du volume des commandes ;
- de l'application d'un coefficient de freinage des prix de 1,25 % par an sur la valeur ajoutée.

6) Une tranche libre.

Elle est constituée par les commandes de câbles de réseaux urbains que les moyens de financement accrus dont disposera l'administration lui permettront de passer chaque année en plus de celles comprises dans la tranche à prix garantis.

Pour 1972, cette tranche est actuellement en cours de négociation.

2. — Equipements de transmission.

a) Contrôle des prix de revient des matériels non stabilisés.

L'effort de surveillance, entrepris en 1970 et 1971, sur les prix de ces matériels a été poursuivi. Par rapport aux prix pratiqués en 1971 mis à jour au 31 décembre 1971, il a donné les résultats suivants :

- Extrémité 12 voies 70 : baisse de 15 % ;
- MIC TN 1 : la réduction obtenue sur l'ensemble des équipements est de 3,4 %, mesurée sur la seule extrémité MIC TN 1, elle s'élève à 5,5 % ;
- Equipements 12 MHz : baisse de 15 %.

6) Accord de prix sur matériels stabilisés.

Le principe de l'application d'un rabais de volume de 15 % sur l'excédent des commandes par rapport à celles de 1969 a été maintenu pour 1972. Il a pour effet une baisse uniforme de 8,51 % sur le montant des commandes de matériel stabilisé en 1972, ce qui neutralise l'évolution des conditions économiques applicables à ces matériels (+ 7,60 % entre le 31 décembre 1970 et le 31 décembre 1971).

Mesuré sur un échantillon représentatif de commandes (commandes de 1971) l'ensemble de ces mesures fait apparaître une quasi-stabilité des prix à francs courants.

γ) Appel à la concurrence.

Un appel d'offres a été lancé, comme les années précédentes, pour l'attribution d'une partie importante des commandes des extrémités douze voies. Un rabais supplémentaire de 1,5 % a été obtenu qui s'ajoute aux 15 % mentionnés ci-dessus.

3. — Commutation téléphonique Crossbar.

a) Accord de prix. — Tranche à prix garantis.

L'accord de prix conclu avec les cinq constructeurs à l'issue du contrôle comptable entrepris par le C.N.E.T. est entré dans sa troisième et dernière année d'application. Par rapport aux prix pratiqués au 31 décembre 1969, il fait seulement apparaître pour les commandes de 1972 une hausse de 4,4 % pour le CP 400 et de 4,32 % pour le Pentaconta, alors que la seule évolution des conditions économiques mesurée sur la même période est supérieure de 13 %.

6) Tranche libre.

La part de la tranche libre déjà attribuée a été traitée à des prix accusant par rapport à ceux de la tranche garantie les rabais suivants :

— CP 400.....	7,94 %
— Pentaconta	8,48 %

Le complément de la tranche libre fait actuellement l'objet d'appels d'offres dont les résultats ne sont pas encore connus.

4. — Commutation télégraphique.

Un accord de prix identique à celui régissant l'évolution des prix des matériels de commutation téléphonique a été conclu en 1971 avec la C.I.T., concrétisant le rabais de 17 % obtenu après contrôle sur les prix pratiqués antérieurement.

5. — Batteries d'accumulateurs.

Après constat du contrôle des prix entrepris sur les batteries SCPDR 3000 et 6000, le rabais de 10 % consenti à titre provisionnel par les constructeurs a été porté à titre définitif à 15 %.

6. — Postes téléphoniques d'abonnés.

A la suite du contrôle des prix du matériel de postes d'abonnés un accord de programme a été signé avec les sociétés intéressées ; cet accord est valable pour une période de trois ans, de 1972 à 1974.

Il comprend également une tranche à prix garantis et une tranche « libre ».

*
* *

6° Crédits collectés par Finextel et Codetel pour l'équipement téléphonique.

Le tableau ci-joint donne les principales caractéristiques financières des sociétés de financement des Télécommunications : Finextel, Codetel.

Les opérations à long terme prévues jusqu'à la fin de l'année seront :

- un crédit bancaire à long terme de 100 millions de francs contracté par Finextel ;
- la libération à la fin de l'année de la seconde moitié de l'augmentation de capital effectuée par Finextel en juin 1972 ;
- un emprunt obligataire d'environ 200 millions de francs émis par Codetel ;
- aucune augmentation publique de capital n'est prévue.

Les prévisions de financement des sociétés de financement pour 1973 sont encore très imprécises. Elles dépendent notamment des programmes qui seront confiés à ces sociétés pour l'année 1973. Ces programmes ne seront arrêtés qu'après le vote du budget pour l'année 1973.

SOCIETES	DATE de l'arrêté d'agrément.	CAPITAL initial.	AUGMENTATION de capital.	EMISSIONS d'emprunts.	DIVIDENDES distribués.	COURS de l'action.	CHEFS DE FILE
Finextel	26 février 1970.	10 millions de francs.	390 millions de francs en mars 1970. 400 millions de francs en juin 1972. Libéré de moitié.	220 millions de francs émis le 12 juillet 1971. 250 millions de francs émis le 22 novembre 1971.	5 F au titre de l'exercice 1970. 9 F au titre de l'exercice 1971.	(1) 141	Banque de Paris et des Pays-Bas. Société générale.
Codetel	8 janvier 1971.	10 millions de francs.	390 millions de francs en mars 1971.	220 millions de francs émis le 4 juillet 1972.	5 F au titre de l'exercice 1971.	(1) 139	Banque nationale de Paris. Compagnie finan- cière de Suez.

(1) Cours du 16 octobre 1972.

7° Où en est l'automatisation intégrale du réseau téléphonique français ?

a) Evolution prévisible du taux d'automatisation.

	31 DECEMBRE 1971.	31 DECEMBRE 1972.	31 DECEMBRE 1973.	APRES exécution du programme 1973.
Taux d'automatisation.....	81,6	86	90	95

Elle est conforme à l'objectif d'achèvement de l'automatisation à la fin de 1977.

b) Quelles sont les mesures envisagées pour renforcer les grandes liaisons automatiques interurbaines actuellement complètement saturées aux heures de pointe ?

Ces mesures portent :

1. Sur la construction ou l'extension des centraux interurbains automatiques, et spécialement des centres de transit et grands centres interurbains dans les chefs-lieux de région :

- au titre du budget 1972, ces opérations sont prévues dans vingt-trois villes ;
- au titre du budget 1973, ces opérations sont prévues dans dix-sept villes.

2. Sur la commande de joncteurs de circuits :

- au titre du budget 1972, 40.000 joncteurs interurbains sont commandés ;
- au titre du budget 1973, 50.000 joncteurs interurbains sont commandés.

3. Sur la construction d'artères en câbles et faisceaux hertziens et l'équipement de circuits sur ces artères :

- au titre du budget 1972, pour 7.800 extrémités 12 voies (soit 40.000 circuits) ;
- au titre du budget 1973, pour 10.000 extrémités 12 voies (soit 50.000 circuits).

A titre d'exemple, le nombre de circuits sera porté en 1973 (donc à partir des investissements faits en 1971 et 1972) :

Pour Paris vers Marseille, de 307 à 429.

Pour Paris vers Lille, de 265 à 415.

Pour Lyon vers Paris, de 444 à 616.

Pour Toulouse vers Paris, de 232 à 360.

Le budget 1973 permettra une croissance annuelle de 22 % environ de ces liaisons, alors que la demande de trafic ne croîtra vraisemblablement que de 15 %.

*
* *

8° Le téléx.

La situation du téléx, rétablie fin 1970, continue à évoluer de façon satisfaisante, malgré quelques retards constatés dans la livraison de certains auto-commutateurs.

La fluidité du trafic a pu être maintenue grâce à la mise en service du centre international d'arrivée de Paris et à la création du centre nodal de Nantes.

Équipements et raccordements d'abonnés.

Depuis le 1^{er} janvier 1972, 3.000 équipements d'abonnés ont été mis en service, alors que l'accroissement net du nombre d'abonnés a été de 2.647.

L'évolution de la situation est résumée dans le tableau ci-après :

	31 DECEMBRE 1970.	31 JUILLET 1971.	31 DECEMBRE 1971.	31 JUILLET 1972.
Abonnés en service.....	24.850	27.932	29.215	31.862
Instances	1.229	1.210	1.273	1.888

L'accroissement temporaire du nombre des demandes en instance est dû au retard apporté par le constructeur à la livraison du commutateur de Paris (mais la situation sera complètement apurée au 1^{er} novembre 1972). Il est à remarquer que, malgré ce retard, le délai moyen de raccordement est resté dans la limite raisonnable compris entre quatre et huit semaines. Par ailleurs, il faut souligner qu'un certain nombre de demandes en instance (environ la moitié des instances totales) ne peuvent être réalisées du fait des candidats abonnés (retards dans la souscription des contrats, dans la livraison des locaux).

Evolution de la demande nette.

Alors qu'en 1970, la demande nette bimestrielle moyenne était de 602, elle était de 827 en 1971, et pour les six premiers mois de 1972 elle s'élève à 1.044, ce qui permet de penser que la demande potentielle existe et qu'il faut la stimuler pour accroître le développement du télex.

E. — LES SERVICES FINANCIERS

1° Montant des fonds déposés aux chèques postaux en 1971 et durant les neuf premiers mois de 1972.

Au centre de chèques de Paris.

Dans l'ensemble des autres centres métropolitains.

(En millions de francs.)

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
<i>Année 1971.</i>									
Au 31 décembre.....	9.496	12.046	21.542	9.611	21.169	30.780	19.107	33.215	52.322
<i>Année 1972.</i> (au dernier jour du mois).									
Janvier	10.591	13.023	23.614	12.481	18.822	31.303	23.072	31.845	54.917
Février	11.619	12.231	23.850	11.795	19.000	30.795	23.414	31.231	54.645
Mars	9.333	13.770	23.103	11.126	19.740	30.866	20.459	33.510	53.969
Avril	11.466	13.050	24.516	11.680	19.156	30.836	23.146	32.206	55.352
Mai	11.319	12.367	23.686	11.813	19.088	30.901	23.132	32.455	55.587
Juin	9.583	13.519	23.102	11.951	20.763	32.714	21.534	34.282	55.816
Juillet	10.163	13.898	24.061	12.340	20.768	33.108	22.503	34.666	57.169
Août	11.372	13.133	24.505	12.781	20.697	33.478	24.153	33.830	57.983
Septembre	9.500	13.912	23.412	11.845	20.952	32.797	21.345	34.864	56.209

2° Nombre d'opérations réalisées en 1971 et durant les neuf premiers mois de 1972
dans les Centres de chèques postaux.

Nombre total d'opérations (en milliers).

Année 1971.....	1.496.450
Année 1972 :	
Mois de janvier.....	136.265
Mois de février.....	128.874
Mois de mars.....	138.049
Mois d'avril.....	117.182
Mois de mai.....	124.943
Mois de juin.....	130.759
Mois de juillet.....	121.977
Mois d'août.....	101.930
Mois de septembre (1).....	115.425
Total pour les neuf premiers mois 1972.....	1.115.404

(1) Chiffre provisoire.